

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MAGOG**

RÈGLEMENT 2794-2021-1

Modifiant le Règlement de zonage 2368-2010
concernant l'usage d'élevage à des fins strictement personnelles dans la zone
rurale Aj01B, secteur des rues Fréchette et Jovi

À une séance du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue à
l'hôtel de ville, le à , lors de laquelle il y avait quorum.

ATTENDU QUE la Ville de Magog a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier le
Règlement de zonage;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter des restrictions concernant l'élevage à des fins
strictement personnelles dans la zone rurale Aj01B;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir un nombre maximal d'animaux afin de limiter les
impacts sur le voisinage résidentiel;

ATTENDU QUE les distances séparatrices seront applicables;

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ,
c. C-19), lors de la séance du , un avis de motion a été préalablement donné
et le projet de règlement a été déposé;

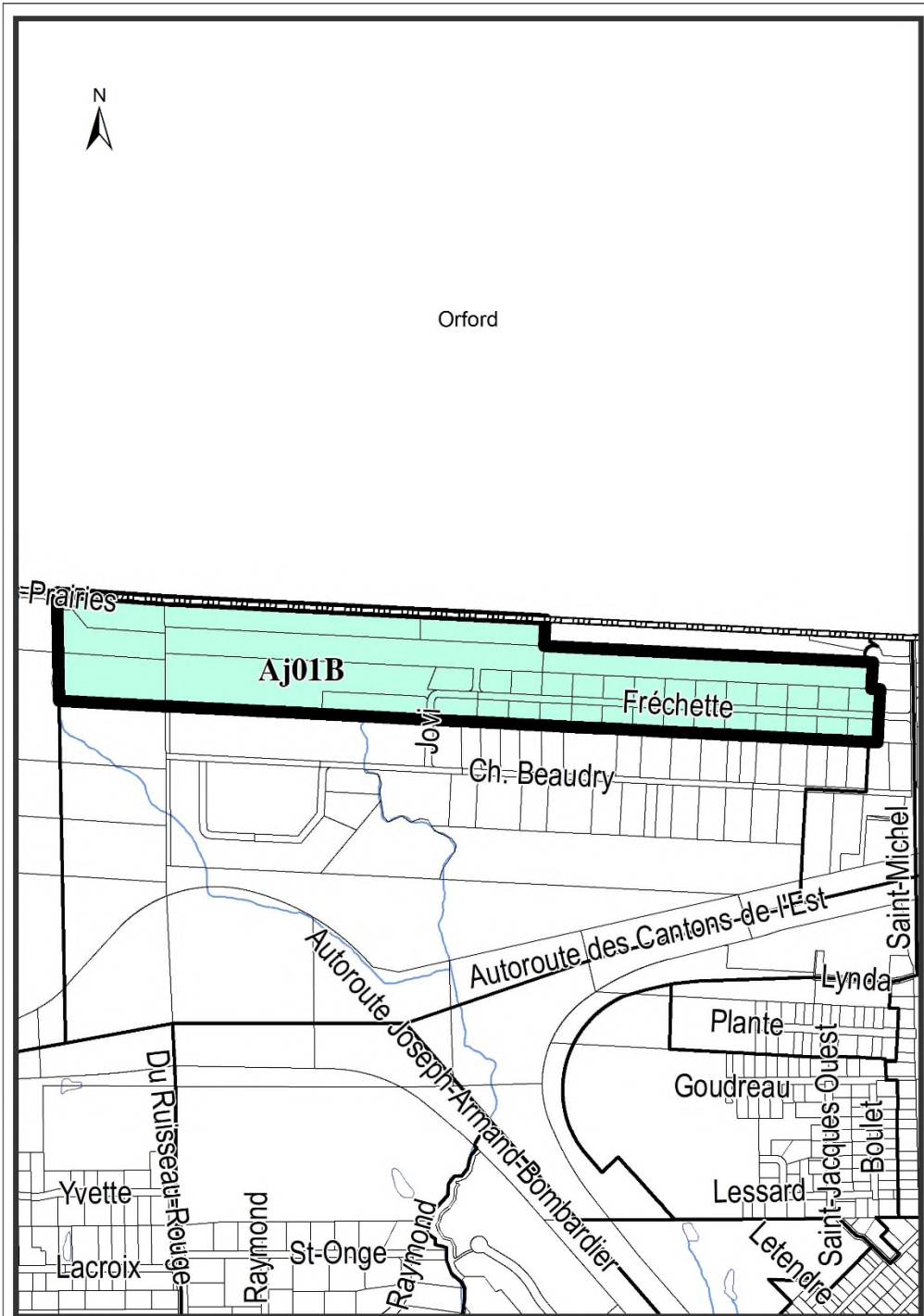
ATTENDU QUE la mairesse a mentionné l'objet du règlement et sa portée avant
son adoption lors de la séance du ;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe V du Règlement de zonage 2368-2010 concernant les grilles des usages et des normes d'implantation par zone est modifiée à la grille correspondant à la zone Aj01B en ajoutant, dans la case correspondant à la ligne « Agricole – A3.1 – Élevage (strictement à des fins personnelles) » et pour la colonne « Aj01B », l'expression « 140 » en exposant.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Vicki-May Hamm, mairesse

Marie-Pierre Gauthier, greffière adjointe

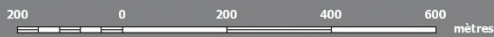


 Zone concernée

VILLE DE MAGOG

PPCMOI

ZONE CONCERNÉE



Préparé par : Lysanne Hébert
Technicienne en urbanisme,
Division urbanisme

Date : 2020-11-23

Approuvé par : Mélissa Charbonneau
Coordonnatrice,
Division urbanisme

Date : 2020-11-23

Nom fichier :

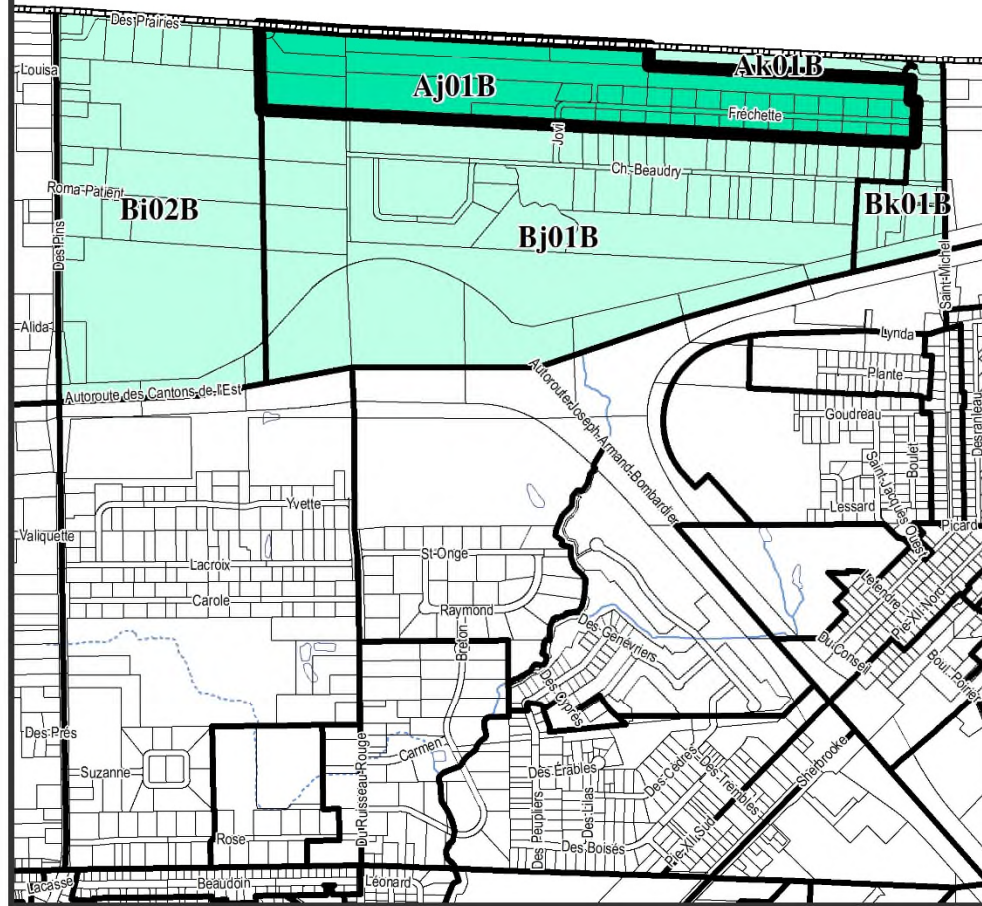
Plan no. :



Séquence :



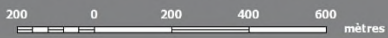


Orford



-  Zone concernée
-  Zone contiguë

VILLE DE MAGOG
ZONAGE
ZONE CONCERNÉE ET ZONES CONTIGUËS



Préparé par : **Lysanne Hébert**
Technicienne en urbanisme,
Division urbanisme
Date : 2020-11-23

Approuvé par : **Mélissa Charbonneau**
Coordonnatrice,
Division urbanisme
Date : 2020-11-23

Nom fichier : Plan no. : Séquence :

